

Les fonctions du comité (telles qu'énoncées dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux - LSSSS)

- 1 Renseigner les résidents sur leurs droits et leurs obligations.



- 2 Promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des résidents et évaluer le degré de satisfaction des résidents à l'égard des services obtenus de l'établissement.

- 3 Défendre les droits et les intérêts collectifs des résidents ou, à la demande d'un résident, ses droits et ses intérêts en tant que résident auprès de l'établissement ou de toute autre autorité compétente.



Services assurés en toute confidentialité !

COMITÉ DE RÉSIDENTS

DU CHSLD DE SEPT-ÎLES

Gardien de vos droits

Protégeant votre vulnérabilité

Surveillant vos conditions d'hébergement

Nous sommes présents

Pour des soins et des services de qualité !



Pour information ou assistance :

Comité de résidents du CHSLD de Sept-Îles
45, rue Père-Divet, Sept-Îles (Québec) G4R 3N7
418 962-9761, poste 452441
usager.cssssi@outlook.com

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Côte-Nord

Québec



Les douze droits des usagers (résidents)



Droit à l'information



Droit de consentir à des soins
ou de les refuser



Droit de recevoir des
services en anglais



Droit aux services



Droit de participer
aux décisions



Droit d'accès à
son dossier d'utilisateur



Droit de choisir son profes-
sionnel ou l'établissement



Droit d'être accompagné,
assisté et d'être représenté



Droit à la confidentialité de
son dossier d'utilisateur



Droit de recevoir les soins
que requiert son état



Droit à l'hébergement



Droit de porter plainte